

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « **Championnat Départemental 94 - Simple Ecoresponsable 2025** ». Il se déroule les **Samedi 15 et Dimanche 16 mars** au gymnase Alice Milliat 3, allée Allain Leprest 94200 Ivry-sur-Seine sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Sébastien Herbert**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le GEO principal du tournoi est **Fabien Julien**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Championnat Départemental 94 - Simple Ecoresponsable 2025** est un tournoi départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Senior, à savoir les « minimes », « cadets », « juniors », « seniors » et « vétérans ».
Les séries proposées sont, dans les tableaux de *SH* et *SD*.

SD-Elite : N1/N2

SD-1 : N2/N3

SD-2 : R4/R5

SD-3 : R6/D7

SD-4 : D8/D9/P

- 2.2 *Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.*
- 2.3 *En cas d'affluence importante (dans le cas où un tableau dépassera les 32 inscrits), le comité d'organisation se réserve le droit de scinder les séries départementales en plusieurs subdivisions afin de garantir des tableaux par poule. Seule la série principale, sera qualificative pour le championnat régional sénior (hormis la série élite qui n'est pas ouverte à la qualification par le championnat départemental). Si le nombre d'inscrits est trop important, une liste d'attente sera constituée.*
- 2.4 *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.*
- 2.5 *Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 3 inscrits.*
- 2.6 *Les joueurs NC sont autorisés à jouer en série SD-4.*
- 2.7 *Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.*

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **15 février 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à **J-28**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée entre **1^{er} mars 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.

- 3.4 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique sur le site Badnet.fr ou sur ebad.
- 3.5 Le paiement en ligne est obligatoire.
- 3.6 En cas de modifications des inscriptions, l'adresse de contact est comite94.bad@gmail.com
Le nombre maximal de participants est de 200 joueurs.
- 3.7 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Elite (meilleur CPPH le jour de la clôture des inscriptions)**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à 15 €.**
- 3.9 *Le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement : un joueur R6 peut s'inscrire en série R4/R5. Un joueur D7 ne peut pas s'inscrire en série R4/R5.*
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (heure de convocation).
- 3.11 Les joueurs pourront s'inscrire sur 1 tableau.
- 3.12 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Championnat Départemental 94 - Simple Ecoresponsable 2025** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 📣 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 📣 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les Babolat 2 pour les séries Elite et SD-1 et les Babolat 4 pour les

- SD 2, 3, 4. *Les volants seront fournis pour les finales.*
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
 - 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage hormis pour la série Elite. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
 - 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
 - 5.9 Tout volant touchant la structure sera compté faute au service et en jeu. Les règles particulières seront précisées en début de compétition.
 - 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
 - 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
 - 5.12 La participation au **Championnat Départemental 94 - Simple Ecoresponsable 2025** requiert la lecture et l'acceptation de règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
 - 5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du comité, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
 - 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).